

**COMMUNIQUE**

Conformément aux décisions prises par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'espace francophone en 1999, lors du Sommet de Moncton au Canada, l'Assemblée nationale organise tous les trois (03) ans, le recrutement des membres du Parlement des Jeunes du Bénin (PJB).

Dans le cadre du renouvellement dudit Parlement pour le compte de sa 3<sup>ème</sup> mandature (2020-2023), le Secrétaire général administratif de l'Assemblée nationale informe les personnes désireuses de prendre part à ce recrutement qu'elles doivent remplir les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- être de bonne moralité ;
- être âgé de 18 à 23 ans au 31 décembre 2020 ;
- avoir suivi un cursus scolaire ou universitaire ou toute autre formation professionnelle ;
- être membre d'un mouvement associatif ou de solidarité serait un atout ;
- être ressortissant de l'un des douze (12) départements.

**Pièces à fournir :**

- une copie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- une copie légalisée d'un bulletin de notes de la classe de Terminale ou d'une attestation de baccalauréat ou d'une attestation de formation professionnelle ou de la carte d'étudiant ;
- une attestation de résidence du département de candidature ;
- une preuve d'appartenance à un mouvement associatif ou de solidarité.

La date de composition est prévue pour le samedi 13 juin 2020 dans les anciens chefs-lieux de département que sont : Natitingou, Parakou, Abomey, Lokossa, Cotonou et Porto-Novo.

Les dossiers de candidature sont reçus du **29 avril au 13 mai 2020** à l'adresse électronique ci-après : [recrutementpbj20.an@gmail.com](mailto:recrutementpbj20.an@gmail.com)

Le présent communiqué peut être aussi consulté sur le site web de l'Assemblée nationale : [www.assemblee-nationale.bj](http://www.assemblee-nationale.bj)

**NB :** Aucun dossier physique ne sera reçu. Les candidatures féminines sont vivement souhaitées.

Le Secrétaire général administratif,



Mariano OGOUTOLOU